

*Douanes et accise*

droit aux Canadiens et c'est ce poisson que nous devrions trouver sur nos marchés, de même qu'il faudrait confier à des intérêts canadiens les ressources pétrolières et pétrochimiques découvertes dans cette zone. Ce projet de loi ne le permettra pas et j'en suis fort déçu. Par conséquent, j'invite le ministre et son gouvernement à plus d'honnêteté. Pourquoi ne nous disent-ils pas ce qu'ils sont vraiment disposés à faire en vue d'aider l'une de nos régions les plus défavorisées, la partie du Canada la plus durement frappée par le chômage? Notre seul moyen de réduire la misère qui sévit dans certains coins des provinces maritimes, en particulier, où la vie est une tragédie à cause du chômage et de la pauvreté sans bornes, ce serait de donner à ces personnes des ressources à exploiter afin de gagner leur pain et d'atteindre un certain niveau de vie. Ce serait possible, mais ce projet de loi ne le prévoit pas.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Y a-t-il des questions faisant suite aux propos du député?

**M. Skelly:** Monsieur le Président, voilà un projet de loi d'une extrême importance et il ne nous reste plus que 17 minutes pour l'adopter en deuxième lecture, l'étudier en comité plénier et en faire l'adoption définitive. Je me demande si en tant que porte-parole du parti conservateur, l'orateur qui vient de parler nous ferait savoir si son parti entend laisser cette mesure franchir toutes les étapes cet après-midi, ou s'il va y mettre des bâtons dans les roues?

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, je pourrais rétorquer que cette question n'est pas recevable en vertu du Règlement, mais je ne le ferai pas. Il n'est que juste que les néo-démocrates, qui partagent le lit des libéraux ces jours-ci, obtiennent une réponse.

**M. Althouse:** Voyez notre fiche lors des votes.

**M. Blenkarn:** En effet, voyons la fiche du NPD et ses engagements d'aujourd'hui. Il paraît que des députés néo-démocrates veulent se faire nommer à des postes par les libéraux, c'est pourquoi ils vont main dans la main avec eux. De toute évidence le député est disposé à donner son consentement. Il veut avoir une autre coche sur sa fiche afin qu'on puisse dire que son parti a encore une fois emboîté le pas au parti libéral. Ferons-nous ce que demande le député? Eh bien, monsieur, il n'en tient pas qu'à moi. Il y a d'autres députés dans cette Chambre qui voudraient intervenir. Nous avons déjà adopté trois mesures législatives cet après-midi.

**M. Althouse:** Est-ce trop?

**M. Blenkarn:** Si ce projet de loi devait profiter aux Canadiens, nous pourrions sans doute lui laisser franchir les étapes. Cependant, le ministre et son gouvernement ne répondent même pas à nos questions. Je m'étonne que le député ait même posé cette question.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Y a-t-il d'autres questions ou observations? Le débat se poursuit.

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de commenter le projet de loi C-16, loi portant application de la compétence du Canada en matière de douanes et d'accise à son plateau continental et modifiant certaines lois en conséquence ou de façon corrélative.

C'est une mesure qui se fait attendre depuis longtemps, monsieur le Président. Malheureusement, comme l'a souligné le député qui m'a précédé, nous sommes extrêmement déçus que, pour une raison ou pour une autre, le gouvernement ait décidé de s'en prendre tout particulièrement aux constructeurs de bateaux de pêche de plus de 100 pieds. Le gouvernement a décidé de réserver un sort particulier à tous ces hommes et toutes ces femmes employés dans ce secteur de la construction navale. Nous trouvons cela extrêmement injuste, monsieur le Président, et nous demandons au gouvernement de reconsidérer sa position intransigeante, en fait, de reconsidérer longuement toute la question. Nous demandons aussi au gouvernement de faire preuve d'un peu de compassion pour ceux dont le moyen de subsistance est aussi important que pour les gens qui seront appelés à construire de nouveaux navires servant à des activités d'exploration, de nouveaux traversiers et presque tout autre matériel de transport maritime devant servir à l'intérieur de la zone de 200 milles.

La motion des voies et moyens qui a été présentée à la Chambre le 29 juin dernier avait été accueillie avec énormément d'enthousiasme par notre parti ainsi que par le Nouveau parti démocratique. Nous avons pressé le gouvernement de présenter enfin à la Chambre cette mesure dont il parlait depuis de nombreux mois et même près de deux ans et demi. Avant le 29 juin, personne à la Chambre ni dans le secteur privé n'en avait pris connaissance. Bien entendu, pendant tout ce temps, nous pressions le gouvernement de présenter le projet de loi afin que nous puissions en prendre connaissance et en évaluer les incidences sur l'industrie canadienne de la construction navale.

Personnellement, j'accueille favorablement bon nombre des dispositions du bill. Je crois que c'est une bonne nouvelle pour les chantiers navals que le gouvernement ait enfin pris conscience de la situation désespérée dans laquelle ils se débattent depuis quelques années. L'un des problèmes que nous pose cette mesure, présentée si tardivement, c'est que l'industrie de la construction navale est plongée dans un tel marasme que bon nombre de travailleurs compétents qui gagnaient leur vie dans ce secteur depuis des années ont maintenant renoncé et trouvé un autre gagne-pain. Par exemple, en 1982, plus de 9,000 Canadiens travaillaient dans les chantiers maritimes; cette année, la main-d'œuvre dans ce secteur est tombée à moins de 2,000. Le chantier naval de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, l'un des meilleurs au monde et a fortiori au Canada, employait constamment de 1,500 à 2,000 travailleurs. En 1978, les effectifs étaient de 2,089. En 1981, le chiffre était tombé à 1,627 et, en janvier dernier, les effectifs du chantier de Saint John avait dégringolé au chiffre ridiculement bas de 40. En fait, je doute qu'il y ait encore 40 travailleurs à l'œuvre dans ce chantier naval. Je me rends compte que le chantier naval de Saint-Jean a obtenu le marché pour la construction des six frégates et qu'une importante partie de ce travail est accordée en sous-traitance à des chantiers navals dans d'autres régions du pays. Cependant, ce marché va améliorer sensiblement la situation financière de ce chantier naval et des employés de la région.